



Retour sur la période 2015-2022

Un parc naturel marin est caractérisé par **ses orientations de gestion, son périmètre et sa gouvernance locale**.

Le **Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA)** a été créé par décret ministériel le 5 juin 2014. C'est le 6^e parc naturel marin français, avec la particularité d'être le seul qui concerne une lagune semi-fermée. Il est géré par un conseil de gestion composé d'acteurs locaux, qui s'appuie sur une équipe d'agents et des moyens techniques et financiers alloués par l'OFB.

Le Plan de gestion du Parc naturel marin est un document stratégique à 15 ans qui détermine les mesures de protection, de connaissance et de développement durable à mettre en œuvre, sur la base des orientations définies dans le décret de création. Les ambitions de ce Plan de gestion reposent sur **la qualité de l'environnement marin et sur la pérennité des activités humaines, dans un objectif concerté de développement durable**. Cette vision globale de la gestion de l'espace marin sert de cadre à l'ensemble des actions quotidiennes du Parc naturel marin pour la période 2017-2032, ce qui correspond à une échelle de temps significative à la fois pour les évolutions environnementales mais aussi sociétales. Il s'agit donc d'un document support pour la gestion de ce territoire, élaboré au travers d'une large consultation et avec une forte participation des acteurs locaux.

Suite à l'approbation du Plan de gestion en 2017, le conseil de gestion a initié plusieurs projets, actions ou études qui contribuent à l'atteinte des objectifs à long terme du Parc naturel marin. Ces objectifs portent notamment sur la conservation des habitats marins et sur l'amélioration des connaissances sur leur état et pressions rencontrées.

Depuis l'installation effective du PNMBA en 2015, une évolution significative a été apportée sur tous les sujets relatifs à **la prise en compte du milieu marin** sur le territoire. Une implication renforcée des acteurs et des habitants s'est également engagée à travers des partenariats et un engagement participatif.





L'animation territoriale portée depuis 2015 par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a permis de rassembler une communauté d'acteurs afin de construire collectivement une trajectoire qui engage le territoire **pour la protection du milieu marin**.

Une gouvernance dynamique, composée d'acteurs locaux engagés dans la durée, s'est installée : depuis sa mise en place en janvier 2015, le conseil de gestion s'est réuni 22 fois et le bureau 26 fois, soit un total de 48 réunions en 7 ans (en moyenne 7 réunions / an), avec **un taux de participation moyen $\geq 80\%$** .

François Deluga a été élu président de ce conseil de gestion lors de son installation, en janvier 2015. Il a été réélu pour un second mandat de 5 ans en janvier 2021.

Dans une recherche du consensus et de solutions créatives pour dépasser les difficultés, l'animation du conseil de gestion s'est fondée sur **le dialogue** afin de rechercher, pour chaque situation, un équilibre favorable à la conservation des milieux marins, en intégrant les préoccupations de chacun. Ainsi, l'essentiel des décisions

ont pu être prises à l'unanimité, et pour les autres avec de réelles majorités.

Un travail très important a été réalisé par les instances locales avec l'animation et l'appui en expertise de l'équipe technique du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon pour intégrer ses enjeux dans les décisions locales.

Depuis son installation, le conseil de gestion s'est prononcé sur 139 délibérations (dont 4 sur saisines pour avis conforme en raison d'un impact susceptible d'être notable pour le milieu marin) et le bureau a délibéré 128 fois, soit un total de **267 délibérations** portant sur des sujets tels que :

- les travaux de dragage des espaces portuaires ou chenaux, des Autorisations d'exploitation de cultures marines (AECM), des AOT pour différents usages ou dispositifs scientifiques, la régularisation et l'entretien de perrés, des prélèvements de sable sur le DPM...
- mais aussi les évolutions réglementaires liées à la pêche professionnelle, à l'organisation des activités au sein de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin, à l'évolution des plans de gestion des Réserves comprises dans



le périmètre du Parc naturel marin et des sites Natura 2000 dont il est opérateur, ou encore le projet de mouillage de navires de croisière dans le Bassin...

non compatibles avec les enjeux de préservation du site (projets de destination de croisière par exemple) ou d'emprise des ouvrages sur le milieu marin.

Le conseil de gestion s'est également saisi de projets et initiatives susceptibles de provoquer un **impact notable sur le milieu marin**, en raison de l'atteinte à la qualité de l'eau (comme des projets d'épandage sur les bassins versants) ou encore de pressions sur le milieu marin

Le conseil de gestion a validé en 2022 le **5^e programme d'action du Parc naturel marin**, qui traduit une montée en puissance progressive de l'outil, mais aussi du projet de territoire avec un travail partenarial important et la contribution de nombreux acteurs locaux.

2 UNE ANIMATION, UNE EXPERTISE LOCALE ET DES MOYENS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Une animation territoriale dédiée au milieu marin a été mise en place avec un positionnement qui favorise les partenariats et les synergies d'acteurs : le PNMBA n'a pas vocation à tout faire mais à **mobiliser les acteurs et les compétences locales en faveur d'un projet partagé**.

Un appui en ingénierie et une expertise locale : depuis la mise en place de l'équipe autour de la directrice déléguée en septembre 2015, ce sont d'abord 4, puis 5 agents qui ont animé l'élaboration du plan de gestion. Les interventions régulières du président du

conseil de gestion et du collectif des présidents des parcs naturels marins auprès des ministres successifs en charge de l'environnement ont permis une mise en cohérence des moyens humains dédiés aux parcs naturels marins avec les conclusions des différents audits consacrés au sujet.

L'effectif alloué par l'AFB puis par l'OFB a ainsi pu progresser avec l'installation à partir de 2017 d'un service « Opérations ». Aujourd'hui, l'équipe au complet comprend **une vingtaine d'agents**, dont très prochainement 14 permanents (avec à terme 5 inspecteurs de l'environnement), et le

renfort de CDD sur projet, de services civiques et de stagiaires.

Dans le même temps, le Parc naturel marin a pu faire l'acquisition de **moyens nautiques** participant à l'AEM (action de l'Etat en mer) avec un premier navire en 2019, « La Gaita », conçu et équipé pour aller à l'océan, puis en 2020 un second navire, « L'Escourre », avec un faible tirant d'eau, conçu pour le travail à l'Intra-Bassin et inspiré des plates ostréicoles.

Le budget alloué par l'OFB a évolué d'année en année avec la montée en puissance de l'activité.

Il atteint en 2022 une capacité d'engagement de **1 866 000 €** (hors recettes extérieures sur projets) avec un suivi et une implication du Parc naturel marin qui a permis chaque année d'optimiser ces moyens en soutien aux projets du territoire (**taux de réalisation de 99 % en 2021**).

Le Parc naturel marin a également pu mobiliser des moyens supplémentaires en appui, notamment des moyens issus du Plan de relance à hauteur de **2 555 000 €** sur la période 2021-2023 au bénéfice des acteurs du territoire et de la biodiversité.

3 UN EFFORT PERMANENT D'ASSEMBLAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis sa création, le PNMBA :

- a été identifié comme opérateur principal des 2 sites Natura 2000 du Bassin d'Arcachon avec un plan de gestion qui vaut DOCOB (Document d'objectifs), et la prise en charge du pilotage de ces sites par le conseil de gestion. A noter également, une animation par l'équipe du Parc naturel marin du collectif de gestionnaires d'espaces naturels compris dans le périmètre et la mise en œuvre de l'analyse risque pêche en partenariat avec les pêcheurs professionnels ;
- a contribué à l'élaboration du document stratégique de façade (qui identifie le PNMBA comme un secteur spécifique) et aux objectifs environnementaux de la DCSMM ;
- a contribué aux objectifs de la DCE avec une participation et des échanges réguliers avec les SAGES ;
- a contribué à la mise en œuvre des politiques nationales (ZPF, évolutions réglementaires, appui aux RNN, exercice de l'effort de surveillance et de contrôle du milieu marin, SNAPE, programmes nationaux de protection d'espèces, Réseau national d'échouage, Ramsar, etc.) ;
- a contribué directement à l'atteinte des objectifs du Contrat d'objectif et de performances de l'OFB pour les volets relatifs aux milieux marins et aux aires protégées ;
- a contribué à l'économie bleue, à la transition écologique des activités liées à la mer, aux ODD, etc.





4

UNE VISION STRATÉGIQUE CO-CONSTRUITE AVEC LE TERRITOIRE : LA NOTION DE « BIEN COMMUN » COMME FIL CONDUCTEUR

Le plan de gestion du PNMBBA porte une vision à long terme, avec une approche transversale, intégrée, qui identifie le Bassin d'Arcachon et son ouvert sur l'océan comme « bien commun » du territoire, avec sa gouvernance dédiée et une responsabilité collective de l'ensemble des bénéficiaires au regard des ressources qu'ils exploitent ou des services rendus par la nature dont ils bénéficient.

Cette approche innovante a pour lignes directrices :

- Des patrimoines et ressources naturelles vulnérables
- Un enjeu de gestion responsable et partagée des richesses naturelles et culturelles, avec une gouvernance locale dédiée
- Un besoin important de connaissances et d'expérimentation associant les savoirs scientifiques et locaux, pour guider la gestion
- Des règles d'usages qui doivent s'adapter aux enjeux
- Un effort permanent de résolution des conflits d'usages.

Cette dynamique de co-construction est portée par le conseil de gestion et animée par l'équipe du PNMBBA, **depuis l'élaboration du plan de gestion (390 participants actifs) jusqu'à sa mise en œuvre.** Pour mémoire, le plan de gestion

identifie 20 finalités structurantes pour le territoire avec les objectifs à atteindre, les niveaux d'exigence attendus, et les pistes d'indicateurs pour renseigner la trajectoire.

Il a été validé à l'unanimité par le conseil de gestion le 19 mai 2017 et par le conseil d'administration de l'AFB le 27 septembre 2017.

Pour accompagner la mise en œuvre du plan de gestion, trois commissions thématiques ont été installées depuis 2018. Elles sont ouvertes à tous (commissions « zostères », « fréquentation maritime » et « qualité de l'eau »).

Une approche concertée et partenariale, sur tous les sujets. De par l'implication continue des acteurs et des usagers dans la gouvernance et dans la gestion, le PNMBBA permet l'expression et le partage des enjeux liés au milieu marin.

La prise en compte de ces interdépendances est au cœur du projet. C'est un facteur essentiel pour intégrer la complexité des situations mais également pour permettre la résilience et l'adaptation à des contextes aux évolutions rapides, avec **la recherche permanente d'un équilibre favorable à la préservation des milieux marins et à la réduction des conflits d'usage.**

5 UNE VOLONTÉ D'ANCRAGE LOCAL QUI CONTRIBUE À L'APPROPRIATION DES ENJEUX

Un effort significatif a été mis en œuvre depuis 2015 pour faciliter l'appropriation et l'ancrage local du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon avec une disponibilité de chaque instant pour rester à l'écoute **des acteurs et des initiatives locales**.

Le soutien et la volonté d'appartenance des communes riveraines s'est notamment concrétisée par l'affichage du logo du Parc naturel marin sur les principaux axes routiers d'accès aux centres-bourgs dans la grande majorité des communes du Bassin.



6 UN EFFORT PERMANENT DE RÉDUCTION DES CONFLITS D'USAGES

La compréhension partagée des enjeux, la capacité de dialogue et la réduction des conflits d'usages est au cœur du projet de Parc naturel marin et de sa gouvernance locale. La recherche permanente de **positions équilibrées et concertées** participe à une compréhension partagée des enjeux par la diversité des acteurs locaux.

Quelques actions phares de concertation et de réduction des conflits d'usages:

- Sollicitation par la préfecture maritime pour

proposer **une évolution réglementaire** pour l'accostage des kayaks autour de l'Île aux oiseaux ;

- **RNN du Banc d'Arguin** : un travail approfondi avait permis au conseil de gestion de conditionner en 2018 son avis favorable à différentes évolutions attendues en termes notamment de prise en compte des enjeux de protection pour les activités autorisées (exemple de la cartographie des zostères pour permettre la prise en compte de cet enjeu par les services de l'Etat et les ostréiculteurs), de lisibilité et de mise en cohérence des zonages et de coordination entre les positions des services de l'Etat.

Les recommandations formulées en 2018 par le conseil de gestion sont toutes progressivement reprises par les services de l'Etat, au fil des évolutions annuelles des arrêtés préfectoraux et dans le cadre de la révision en cours du plan de gestion de la RNN. Les délibérations du conseil de gestion en 2022 et les contributions à l'élaboration du plan de gestion de la RNN participent également à la recherche d'une solution durable et apaisée, avec un équilibre favorable à la prise en compte des enjeux de protection du site.





8

7

UNE ACTION ET DES RÉSULTATS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DES MILIEUX MARINS ET DES PRATIQUES DURABLES

- Un positionnement **de dialogue, d'accompagnement et de co-construction** inclusive impliquant la diversité des acteurs locaux a été mis en œuvre pour initier des changements transformateurs en faveur des milieux marins. La confiance et la concertation ont été les leviers permettant de susciter l'engagement des acteurs.

- Une veille renforcée a été mise en place par le Parc naturel marin vis-à-vis de l'application des dispositions réglementaires autour de la mise en œuvre des notions innovantes de gouvernance locale dédiée au milieu marin attendue par le législateur (loi de 2006).

Au travers des **avis techniques, des avis simples et des avis conformes**, on peut noter une évolution progressive du paysage administratif local impliqué dans la mise en œuvre des politiques publiques relatives au milieu marin.

Quatre avis conformes ont été sollicités par les services de l'Etat depuis 2019. Plusieurs avis ont

également été exprimés par le conseil de gestion, considérant un impact susceptible d'être notable pour le milieu marin.

- Une mise en œuvre de **l'analyse risque pêche** en concertation étroite avec les pêcheurs professionnels pour la réduction des effets de la pêche professionnelle sur les habitats marins, avec une contextualisation innovante des enjeux déclinée à partir des méthodologies nationales ;

- Le Parc naturel marin a organisé le **1^{er} séminaire régional des marais littoraux de la Région Nouvelle Aquitaine** en 2019 au Teich afin de permettre aux acteurs concernés d'échanger et de partager leurs situations particulières et leurs enjeux communs ;

- Mise en œuvre expérimentale d'un **incubateur pour les œufs de seiche** déposés sur les engins de pêche ;

- Elargissement de la question de **la qualité de l'eau** aux bassins versants et aux liens complexes terre-mer : une dynamique reprise aujourd'hui par le SIBA qui a élargi son approche de la qualité de l'eau pour intégrer la contribution des bassins versants à la vulnérabilité conchylicole du Bassin d'Arcachon ;

- Une action continue de **formation à la protection des milieux marins** : un engagement sociétal de toute l'équipe. Depuis 2017, le Parc naturel marin accueille chaque année de nombreux stagiaires et services civiques. Ceci marque la volonté de transmettre et de conforter l'engagement des jeunes générations pour la préservation des richesses naturelles du Bassin, et d'offrir un tremplin vers des métiers ou des formations ;

- **La R&D et l'innovation** pour mieux renseigner les évolutions en cours et faire évoluer les pratiques : l'innovation et l'amélioration des connaissances sont des leviers d'action importants du PNMBA pour mieux appréhender les enjeux et proposer des solutions d'avenir en concertation avec les acteurs locaux. C'est

notamment le cas pour plusieurs projets importants du PNMBA :

- Cartographie des friches ostréicoles ou encore des herbiers de zostères par *deep-learning* ;

- Conception de mouillages de moindre impact permettant de supprimer le ragage des fonds marins par les chaînes des corps-morts ;

- Remontée d'informations sur la fréquentation maritime tout au long de l'année, avec des innovations méthodologiques permettant d'exploiter la diversité des données produites et disponibles sur le territoire (partenariats avec la marine nationale, l'Université de Bretagne occidentale...) à des fins de gestion ;

- L'innovation et la R&D pour réduire les pressions anthropiques : le PNMBA soutient différents projets innovants **fondés sur la nature** comme le projet « Seaboost » permettant de réduire les effets de l'hydrodynamisme avec des dispositifs inspirés des herbiers naturels.



8

DES ACTIONS CONCRÈTES MISES EN ŒUVRE POUR LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX MARINS

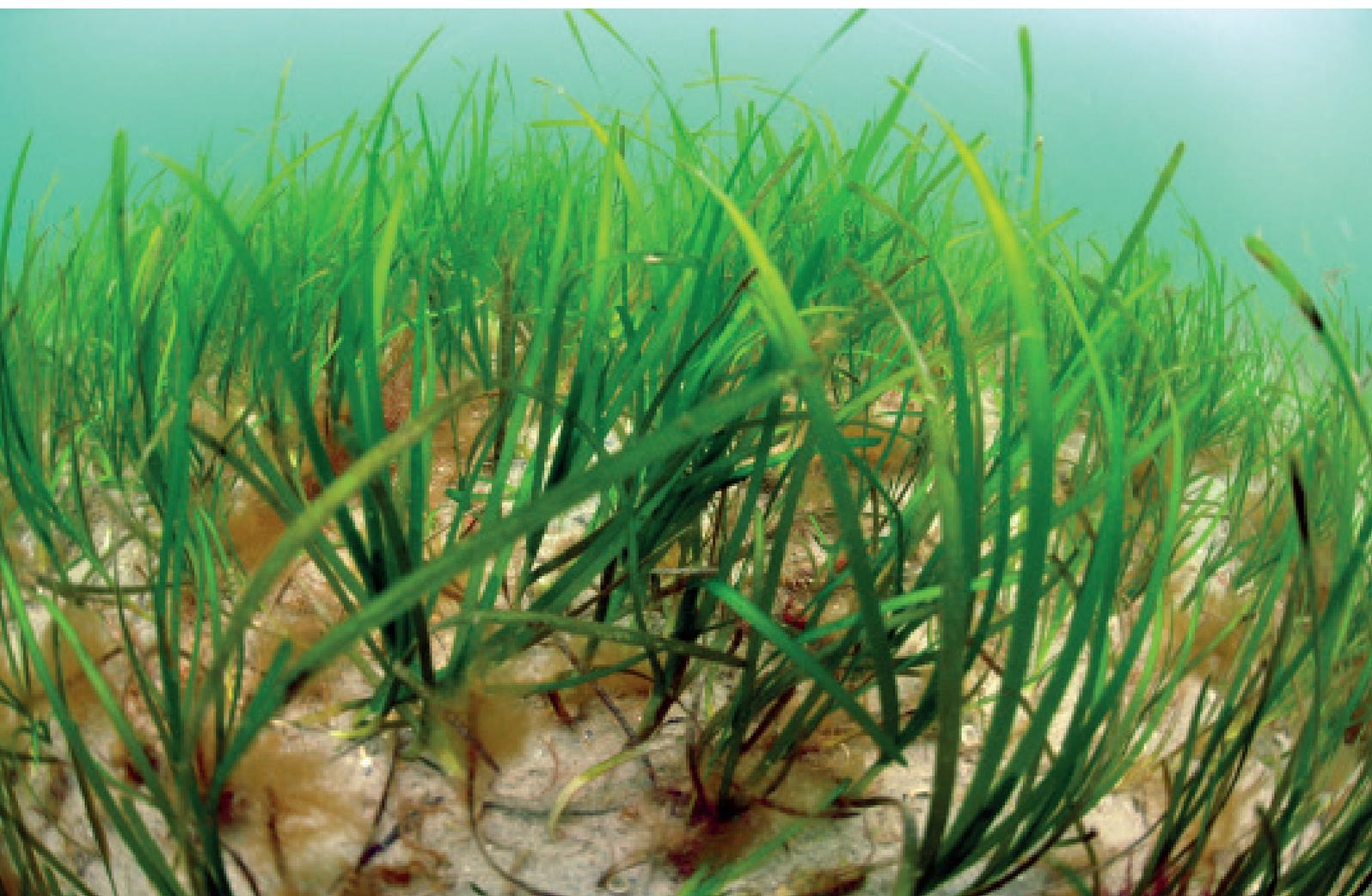
Quelques mesures et actions phares sont mises en œuvre sur le Bassin d'Arcachon :

- **La restauration des herbiers de zostères**, qui a permis, grâce à l'implication de bénévoles issus du territoire, d'initier la récolte de graines à l'été 2021 (55 000 graines de zostères récoltées). Des opérations de semis dans les vasières ont ensuite été organisées en mars 2022, avec des bénévoles et des scolaires dans le cadre d'une aire marine éducative. L'objectif est de réinstaller des herbiers là où les apports naturels de graines sont très faibles alors que conditions de milieu (sédiments, courantologie, etc.) sont favorables. Une coopération scientifique a également été initiée, et des échanges permanents ont lieu avec des scientifiques locaux, nationaux et à l'international.

- La restauration des habitats de vasières, la réduction de la compétition trophique et la

restauration des conditions productives pour l'ostréiculture par le biais de la **réhabilitation des friches ostréicoles**. Des expérimentations de travaux de réhabilitation sont portées par le SIBA avec une contribution technique et financière du PNMBA pour la prise en compte des impacts de ces travaux sur les communautés benthiques, la qualité de l'eau et la préservation des herbiers. La surface travaillée est de 6 ha aux Jaquets en 2018, puis 24 ha sur ce même site en 2019. En 2021, 40 ha sont concernés à Bourrut. En 2022 et 2023, 58 ha et 62 ha sont prévus, avec un financement à 80 % sur le volet plan de relance opéré par l'OFB/PNMBA.

Selon les estimations, il conviendrait maintenant de rester à ce niveau d'environ 60 ha/an de friches réhabilités pour **l'atteinte de l'objectif du Plan de gestion de 75% des friches du Bassin réhabilitées à horizon 2032**. Cette thématique a pris une dimension de projet de territoire, partagé par les collectivités et acteurs locaux, avec une forte implication du SIBA.





- **Préserver des conditions favorables aux oiseaux** : des mesures de protection du Gravelot à collier interrompu, dont le Bassin accueille chaque année 1% de l'effectif national, sont mises en œuvre. Le rôle moteur du PNMBA pour la sensibilisation des acteurs locaux et la mise en place de dispositifs de protection temporaires a permis d'améliorer significativement les connaissances locales relatives à l'espèce. Le succès de reproduction de cette espèce atteint 66% dans les nids protégés, contre 12.5% quand il n'existe pas de dispositif de protection.

- **Renseigner et améliorer les continuités écologiques entre terre et mer et les fonctionnalités des domaines endigués** : mise en place de pêches scientifiques avec l'ensemble des gestionnaires de domaines endigués sur le Bassin pour améliorer la compréhension de fonctionnalités écologiques de ces sites et en optimiser la gestion hydraulique ;

- **Animation territoriale avec des commissions thématiques ouvertes à tous** sur les sujets phares de restauration des herbiers de zostères, de fréquentation maritime et de qualité de l'eau. Ces commissions permettent aujourd'hui à différentes personnes ressources de contribuer à l'élaboration de stratégies collectives et aux programmes d'action proposés au conseil de gestion.





9

L'ACTION PARTENARIALE POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS LIÉES À LA MER

- Des échanges et une implication très régulière du PNMBA sont menés **auprès des ostréiculteurs** afin de mieux comprendre les interactions avec les habitats marins et en particulier les zostères, accompagner les évolutions possibles vers des productions en eau profonde, mieux connaître les problématiques émergentes notamment sur le plan sanitaire. Le PNMBA participe en outre aux instances locales du CRCAA.
- Appui aux projets locaux pour réduire les effets **de la pêche professionnelle** sur les écosystèmes et participation aux instances locales des pêcheurs professionnels (CDPMEM).
- Une participation assidue du PNMBA aux comités techniques et comités de pilotage **du DLAL** en soutien à l'instruction des projets.
- Des projets de transition vers **des mouillages de moindre impact écologique** portés par les gestionnaires de ZMEL (avec une animation et un appui aux initiatives par le PNMBA et un concours financier de l'OFB sur le Plan de relance) qui permettront de réduire de manière significative les pressions des dispositifs de mouillage sur les écosystèmes marins.
- Un projet de recherche ARCADE qui permet aujourd'hui au BRGM, Ifremer, Université de Bordeaux et Université de La Rochelle de collaborer avec le PNMBA dans le cadre d'un consortium scientifique pour une **meilleure compréhension des dynamiques hydro-morpho-bio-sédimentaires** dans la lagune du Bassin et son ouvert sur l'océan.
- Amélioration **des connaissances relatives à la faune marine** avec différents projets et suivis impliquant les professionnels et les scientifiques locaux, mise en place de suivis sur le temps long.
- Un accompagnement pour une **meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000** de la gestion des installations de chasse maritime et des lacs de tonne ;
- Une recherche permanente d'amplification des synergies d'acteurs, notamment par le biais de conventions cadre.

10

UN EFFORT DE SENSIBILISATION IMPORTANT VERS LES JEUNES ET LE GRAND PUBLIC

- Un effort porté envers les scolaires permet aujourd'hui **de sensibiliser aux enjeux de protection des milieux marins environ 20 classes/an de collégiens et lycées** (≈ 585 élèves en 2022) avec des sorties sur le terrain plusieurs fois par an. Au programme : des expériences de navigation, de découverte de la biodiversité, des rencontres de professionnels... Ce projet est mené dans le cadre d'un partenariat avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, en particulier la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon.

Neuf classes de primaire sont également accompagnées en 2022 dans le cadre des **Aires marines éducatives (AME)** permettant un travail engagé des élèves sur l'estran tout au long de l'année, avec une approche éco-citoyenne pour être force de proposition locale.

- La sensibilisation du grand public aux enjeux des milieux marins et du développement durable des activités sur **les évènements** organisés en

lien avec les milieux marins et les patrimoines naturels et culturels du Bassin (Journées européennes du patrimoine, Fête de la mer et du littoral, Fête/Mois de la Nature, Fête de la science, Salon nautique d'Arcachon, Territoires sauvages, Fête de la Bernache, fêtes des ports...).

- Production et diffusion très large, depuis 2021, d'une plaquette rappelant **la réglementation de la navigation sur le Bassin**, à destination des usagers en début de saison.

- Mise en place **d'un site internet et de supports de communication** autour des enjeux du Parc naturel marin : lecture de paysages, cycles de vie de la faune marine, impact des macro-déchets...

- Production **d'outils de sensibilisation innovants** : table des marées, casques virtuels permettant de découvrir les herbiers de zostères à 360°.





11

LA VALORISATION DE LA CULTURE MARITIME, UN ENJEU DE TERRITOIRE

La transmission de la culture maritime a été identifiée par le PNMBA comme un enjeu très important pour mieux comprendre les interactions des activités avec les milieux marins et leurs richesses naturelles. Cette démarche vise également à faciliter l'appropriation des liens homme-nature et la compréhension des pressions qui ont façonné les lieux et les dynamiques actuelles. Enfin, elle facilite la compréhension des enjeux relatifs aux activités humaines et aux richesses naturelles dont elles dépendent directement.

Le Parc naturel marin a ainsi œuvré dès 2015 en soutien à différentes initiatives locales :

- Une caractérisation patrimoniale de l'ensemble des espaces portuaires du Bassin a été engagée avec l'appui du CAUE. Cinq monographies ont été réalisées à ce jour et un marché est en cours de notification pour engager les travaux sur les 28 espaces portuaires non renseignés à ce stade ;
- La construction traditionnelle d'un maquereautier par l'association Argonautique ;

- Le recueil de mémoires, avec des portraits vidéos du Bassin produits par Saison 5 ;
- Le soutien à la production d'un Atlas des cartes maritimes anciennes, par la SHAAPB ;
- Le soutien au projet en cours de réalisation d'un recueil de la toponymie maritime du Bassin d'Arcachon ;
- Le soutien à la sensibilisation des jeunes aux pratiques d'une pêche de loisir respectueuse ;
- La contribution aux Journées européennes du patrimoine depuis 2017 avec des lectures du paysage maritime, des sorties en mer sur des bateaux traditionnels, des visites des chantiers navals traditionnels, des ateliers de matelotage, des temps d'échange autour des enjeux locaux, etc. ;
- L'initiation en 2017 avec le Club nautique de Claouey du « Prix de la transmission » récompensant le plus grand écart d'âge dans les équipages ;
- Le soutien aux initiatives culturelles maritimes, dont l'exposition des Ports Testerins en 2022.

12 CONCLUSION

Une animation partenariale et dynamique, attentive à la culture maritime locale, couplée à une expertise déployée avec bienveillance permet d'initier **une évolution durable des pratiques et des mesures en faveur de la préservation et la restauration des milieux naturels du Bassin d'Arcachon**. Leur capacité d'accueil et leur résilience face aux changements globaux constituent des enjeux forts.

Une évolution profonde a été initiée depuis 2015 par l'action du Parc naturel marin en lien étroit avec les acteurs locaux. Son action se fonde sur **la responsabilisation et l'adhésion progressive de l'ensemble des acteurs et des habitants**. Les **rapports d'activité** mis en ligne sur le site

du PNMBA permettent de rendre compte des initiatives et actions mises en oeuvre en lien avec les acteurs locaux. Les **délibérations et compte-rendu des séances du conseil de gestion** du PNMBA sont également disponibles en ligne.



Le périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

<https://parc-marin-bassin-arcachon.fr>

